



23^{ème} SLALOM POURSUITE de FRANCHE-COMTE

22 - 23 juin 2013

REGLEMENT PARTICULIER

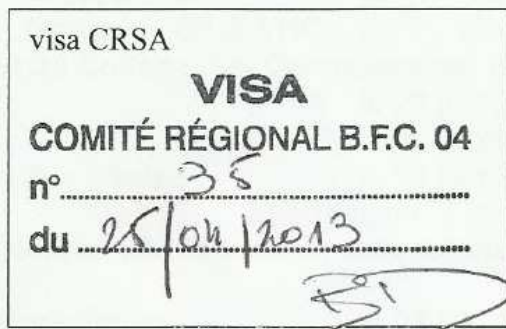
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de FRANCHE-COMTE organise les 22 et 23 juin 2013, un slalom dénommé :

23^{ème} SLALOM POURSUITE de FRANCHE-COMTE

Cette épreuve compte pour

la **Coupe de France des Slaloms 2013**

le **Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2013**



Le présent règlement a été approuvé par le **Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté** sous le numéro 35 en date du 25/04/2013 ,
 et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro R226 en date du 17/05/2013 .

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p Officiels :

Président du Collège :	Claude	PETOT	Licence n°0 4/11	3614
Commissaires Sportifs :	Jacqueline	BERGAMI	Licence n°04/05	6284
	Francis	CHARTON	Licence n°04/21	26216
Directeur de Course :	Thierry	COURANT	Licence n°04/09	16140
Directeur de Course Adjoint :	Guy	FELLMANN	Licence n°04/05	6282
Commissaire Technique Resp. :	Claude	CUENOT	Licence n0 04/05	4454
Commissaires Techniques :	Laurent	QUERRY	Licence n°04/12	212893
	André	LALLEMAND	Licence n°04/11	55989
	Jean Louis	REVERCHON	Licence n°04/09	6835
Relations avec les concurrents :	Martine	REVERCHON	Licence n°04/09	14505
Chronométrateurs :	Christophe	KOEHL	Licence n°04 /05	6278
Organisateur technique :	ASA Franche-Comté			

Article 1.2p- Horaires:

Clôture des engagements : le mardi 18 juin 2013 à minuit.(cachet de la poste)

Publication de la liste des engagés: le jeudi 20 juin 2013

Lieu des vérifications administratives et techniques : Circuit de Moto VILLARS SOUS ECOT

Vérifications administratives : le samedi 22 juin 2013 de 15 h 00 à 19 h 45

Etablissement des titres de participation uniquement aux horaires ci-dessus.

Vérifications techniques : le samedi 22 juin 2013 de 15 h 00 à 20 heures .

Vérifications administratives sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :

le dimanche 23 juin 2013 de 06 h 30 à 07 h 15

Vérifications techniques sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :

le dimanche 23 juin 2013 de 06 h 30 à 07 h 30

Horaire des vérifications techniques par groupe :

- Groupe Loisir de 15h à 16h, voir conditions d'admission au chapitre 4P
- Groupe N/FN de 15h à 16h.
- Groupe A/FA de 16h à 17h.
- Groupe F2000/Z de 16h à 17h.
- Groupe FC/FS de 17h à 18h.
- Groupe CNF/CM/CN de 17h à 18h.
- Groupe D/E de 18h à 19h.
- Groupe GT & VHC de 18h à 19h.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

le 23 juin 2013 à 6 h 30.

Lieu : Préfabriqué à l'entrée du circuit.

Briefing des pilotes : le 23 juin 2013 à 8 h 00.

Lieu : Ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 8 h 05

Course :

Essais chronométrés le 23 juin 2013 de 8 h 15 à 10 h 15

1ère manche le 23 juin 2013 de 10 h 30 à 12 h 30

2ème manche le 23 juin 2013 de 13 h 30 à 15 h.30

3ème manche le 23 juin 2013 de 15 h 45 à 17 h 45

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc concurrents.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

Lieu : parc concurrents

Remise des prix : le 23 juin 2013 après la course, sur place.

Article 1.3p Vérifications :

Voir article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Atelier de maintenance du circuit de VILLARS / ECOT (sur place).

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit à 7h15.

Article 1.5p Dispositions particulières :

Pour prétendre figurer au Classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Article 3.1 p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

A.S.A. FRANCHE-COMTE - B.P. 66 - 90101 / DELLE CEDEX

Tél. : 03 84 36 07 94

Fax : 03 84 36 32 75

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 p aura été atteint , et au plus tard le **mardi 18 juin 2013 à minuit**.

Les concurrents du groupe Loisir ou demandeurs d'un Titre de Participation doivent respecter la date de clôture des engagements.

Les frais de participation (assurance comprise) sont fixés à **200 Euros**, réduits à **100 Euros** , pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'Organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Frais de participation pour les Membres de l' ASA FRANCHE-COMTE : **80 €**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50** , les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Sont compris dans l'engagement : le pass pour le pilote plus deux 2 pass « accompagnateur ».

Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre, e-mail ou fax), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **150** .

Si ce nombre est dépassé, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe 'Loisir'.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms , (Voir tableau épreuves.).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Groupe Loisir :

- Voiture complète et strictement d'origine (conforme au catalogue constructeur).

Sont admises à participer :

- Les VHC (Véhicules Historiques de Compétition) en possession d'un PTH.

- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Les VHC et Classic ne marquent pas de point pour la Coupe de France.

Deux classements séparés seront établis : un VHC et un Classic.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place
- Publicité optionnelle : sera précisée sur place.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Article 6.1p. Parcours : Les prescriptions des Règles Techniques de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport sont applicables.

Le **Slalom poursuite** a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m : voir plan joint au présent règlement.

La Course se déroulera en **3 manches**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard .

Article 6.5p. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit, voir plan joint.

Les parcs concurrents sont accessibles à partir du samedi matin.

Article 6.6p. Parc Fermé Final :

Voir article 1.2p

Article 6.7p. Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Entrée de prégrille
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Entrée de prégrille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Entrée de prégrille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **Camion direction de course de 6 heures 30 à 19 heures le 23 juin 2013**

Téléphone permanence n°: **03 84 36 07 94** ou **06 11 56 04 63**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n°: **18** ou **112**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

Voir article 1.2p.

Article 7.3p. Course :

Les pilotes devront obligatoirement conserver leur casque jusqu'au point STOP et obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES :

- ✓ Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- ✓ Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 5 secondes.
- ✓ Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois manches de course.

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : au panneau d'affichage. et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin.
- 1 classement 'loisir'
- 1 classement VHC
- 1 classement 'classic'
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements , sous réserve d'éventuelles réclamations , deviendront définitifs **30 minutes après l'heure d'affichage** des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX :

Article 10.2p. Prix :

Article 10.3p. Coupes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème} et 5 ^{ème}
Scratch	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	
Groupe	1 Coupe Pour 3 classés	1 Coupe Pour + de 3 classés		
Classe (*)	80 € + 1 Coupe Pour 3 partants	50 € + 1 Coupe Pour 5 partants	30 € + 1 Coupe Pour 10 partants	1 Trophée Pour 10 partants
Féminine	80 € + 1 Coupe	1 Coupe	1 Trophée	
Groupe loisir	1 Coupe	1 Coupe	1 Trophée	

(*) Y compris VHC et Classic, et pour moins de 3 partants 1^{er} de classe : 40 €.

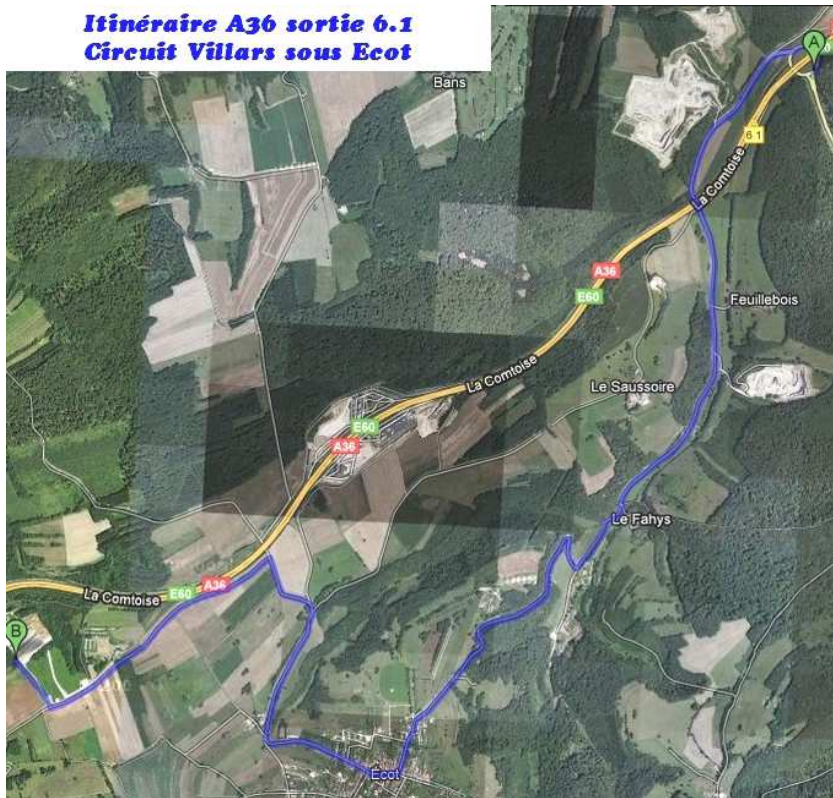
Les prix ne sont pas cumulables. Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront leur droit au prix. Quatre commissaires et 1 officiel seront récompensés.

Article 10.5 p. Remise des prix et coupes :

Remise des prix : le **23 juin 2013 après la course**. Lieu : Salle de réception du circuit.

Département du Doubs, au sud de Montbéliard, autoroute A36 accès sortie 6.1

**Itinéraire A36 sortie 6.1
Circuit Villars sous Ecot**



**Itinéraire Colombier-Fontaine
Circuit Villars sous Ecot**



Annexe 2
Plan du circuit

Caractéristiques de la piste et protection des concurrents

- Développement : 1000m
 Largeur de la piste : 8m.
 Revêtement en enrobé hydrocarboné.
 Limites de piste avec
- vibreurs à la corde des virages
 - délimiteurs de chantier
 - murs de pneumatiques
 - bacs à sable.

Dispositif de sécurité

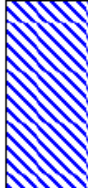
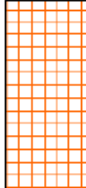








- Postes de commissaires
 Liaisons radio
 Ambulanciers
 Poste de secours
 Médecin réanimateur
 Dépanneuse
 Téléphone : 03 81 97 64 83

Caractéristiques des protections du public

Utilisation de moyens permanents à base de barrières de trois types :

- barrières de Chantier,
- barrières type Châteaignier.
- barrières Vauban
- Fléchage et ru-balise.

Légende de la page suivante

<p>Emplacement du public</p>  <p>Parc concurrents</p> 	<p>Départ</p>  <p>Arrivée</p>  <p>Pré-grille</p>  <p>Dispositif médical</p> 	<p>PC course</p>  <p>Sonorisation</p>  <p>Chronométrage</p> <p>Commissaire, radio</p>  <p>Barrières 3 modèles</p>  <p>Séparateurs ou pneus</p>
--	--	--



